



## CARTE COMMUNALE ENQUÊTE PUBLIQUE

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Bernard BORDET, Maire de la commune de LE MAZEAU, certifie avoir fait afficher du 31 mai 2024 au 17 juillet 2024 inclus l’avis d’enquête publique portant sur l’élaboration de la Carte Communale de la commune de LE MAZEAU ; la protection des éléments de paysage et de patrimoine en application de l’article L.111-22 du Code de l’Urbanisme et la révision du zonage d’assainissement des eaux usées de LE MAZEAU, conformément à l’arrêté du 09/09/2021 relatif à l’affichage des avis d’enquête publique.

Ces affichages ont été réalisés aux endroits suivants :

- Panneau d’affichage de la Mairie,
- Panneau d’affichage du Village de la Sèvre,
- Sur le site internet de la commune : [www.mairielemazeau.fr](http://www.mairielemazeau.fr)

Je certifie que le dossier d’enquête publique a été mis à disposition du public au format papier en mairie ainsi qu’au format numérique sur le site internet de la commune ([www.mairielemazeau.fr](http://www.mairielemazeau.fr)) et que les avis de presse ont été publiés dans deux journaux :

- le 31 mai et 25 juin 2024 dans le « Ouest France »,
- le 01 et 25 juin 2024 pour « La Nouvelle République ».

Fait à Le Mazeau,

Le 18 juillet 2024

Le Maire,

Bernard BORDET

